

# **Données prévisionnelles non auditées**

**Exercice se terminant le 31 décembre 2023**

# Table des matières

Revenus de taxes	1
Revenus de compensations tenant lieu de taxes	2
Calcul de certains revenus de taxes	3
Taux des taxes	5
Répartition des revenus de taxes par catégories d'immeubles	6
Questionnaire	8

**DONNÉES PRÉVISIONNELLES**  
**REVENUS DE TAXES**  
**EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2023**

*Non audité***TAXES****SUR LA VALEUR FONCIÈRE**

Taxes générales		
Taxe foncière générale	1	2 063 430
Taxes spéciales		
Service de la dette	2	
Activités de fonctionnement	3	
Activités d'investissement	4	
Réserve financière pour le service de l'eau	5	
Réserve financière pour le service de la voirie	6	
Taxes de secteur		
Taxes spéciales		
Service de la dette	7	
Activités de fonctionnement	8	
Activités d'investissement	9	
Autres	10	
	11	2 063 430

**SUR UNE AUTRE BASE**

Taxes, compensations et tarification		
Services municipaux		
Eau	12	80 860
Égout	13	230 853
Traitement des eaux usées	14	
Matières résiduelles	15	212 265
Autres		
▪ Dignes	16	15 140
▪ Règlement 418 - Régie de l'eau	17	2 512
▪	18	
Centres d'urgence 9-1-1	19	
Service de la dette	20	
Pouvoir général de taxation	21	
Activités de fonctionnement	22	
Activités d'investissement	23	
	24	541 630
Taxes d'affaires		
Sur l'ensemble de la valeur locative	25	
Autres	26	
	27	
	28	541 630
	29	2 605 060

**DONNÉES PRÉVISIONNELLES**  
**REVENUS DE COMPENSATIONS TENANT LIEU DE TAXES**  
**EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2023**

*Non audité*

**COMPENSATIONS TENANT LIEU DE TAXES**

**GOVERNEMENT DU QUÉBEC ET SES ENTREPRISES**

Immeubles et établissements d'entreprises du gouvernement	1	
Immeubles de la Société québécoise des infrastructures	2	
Compensations pour les terres publiques	3	
Immeubles des réseaux		
Santé et services sociaux	4	
Cégeps et universités	5	
Écoles primaires et secondaires	6	5 000
Immeubles de certains gouvernements et d'organismes internationaux	7	
	8	5 000

**GOVERNEMENT DU CANADA ET SES ENTREPRISES**

Taxes sur la valeur foncière	9	6 635
Taxes sur une autre base		
Taxes, compensations et tarification	10	1 665
Taxes d'affaires	11	
	12	8 300

**ORGANISMES MUNICIPAUX**

Taxes sur la valeur foncière	13	
Taxes sur une autre base		
Taxes, compensations et tarification	14	
	15	

**AUTRES**

Taxes foncières des entreprises autoconsommatrices d'électricité	16	
Autres	17	
	18	
	19	13 300

**DONNÉES PRÉVISIONNELLES**  
**CALCUL DE CERTAINS REVENUS DE TAXES**  
**EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2023**

*Non audité*

		Assiette d'application imposable	Taux adopté	Revenus bruts	Crédits / Dégrèvements	Dotation à la provision	Autres ajustements	Revenus nets
<b>Taxes sur la valeur foncière</b>								
<b>Taxes générales</b>								
Taxe foncière générale (taux unique)	1	365 423 000 x	0,5647/100 \$	2 063 430				
Taxe foncière générale (taux variés)								
Résiduelle (résidentielle et autres)	2	x	/100 \$					
Immeubles de 6 logements ou plus	3	x	/100 \$					
Immeubles non résidentiels	4	x	/100 \$					
Immeubles industriels	5	x	/100 \$					
Terrains vagues desservis								
Immeubles non résidentiels	6	x	/100 \$					
Autres	7	x	/100 \$					
Immeubles forestiers	8	x	/100 \$					
Immeubles agricoles	9	x	/100 \$					
<b>Total</b>	<b>10</b>			2 063 430	( )	( )		2 063 430
<b>Taxes spéciales</b>								
Service de la dette (taux unique)	11	x	/100 \$					
Service de la dette (taux variés)								
Résiduelle (résidentielle et autres)	12	x	/100 \$					
Immeubles de 6 logements ou plus	13	x	/100 \$					
Immeubles non résidentiels	14	x	/100 \$					
Immeubles industriels	15	x	/100 \$					
Terrains vagues desservis								
Immeubles non résidentiels	16	x	/100 \$					
Autres	17	x	/100 \$					
Immeubles forestiers	18	x	/100 \$					
Immeubles agricoles	19	x	/100 \$					
<b>Total</b>	<b>20</b>				( )	( )		

**DONNÉES PRÉVISIONNELLES**  
**CALCUL DE CERTAINS REVENUS DE TAXES (suite)**  
**EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2023**

*Non audité*

		Assiette d'application imposable	Taux adopté	Revenus bruts	Crédits / Dégrèvements	Dotation à la provision	Autres ajustements	Revenus nets
<b>Taxes sur la valeur foncière</b>								
<b>Taxes générales</b>								
Taxes spéciales								
Activités de fonctionnement (taux unique)	21	x	/100 \$					
Activités de fonctionnement (taux variés)								
Résiduelle (résidentielle et autres)	22	x	/100 \$					
Immeubles de 6 logements ou plus	23	x	/100 \$					
Immeubles non résidentiels	24	x	/100 \$					
Immeubles industriels	25	x	/100 \$					
Terrains vagues desservis								
Immeubles non résidentiels	26	x	/100 \$					
Autres	27	x	/100 \$					
Immeubles forestiers	28	x	/100 \$					
Immeubles agricoles	29	x	/100 \$					
<b>Total</b>	<b>30</b>				( )	( )		
Taxes spéciales								
Activités d'investissement (taux unique)	31	x	/100 \$					
Activités d'investissement (taux variés)								
Résiduelle (résidentielle et autres)	32	x	/100 \$					
Immeubles de 6 logements ou plus	33	x	/100 \$					
Immeubles non résidentiels	34	x	/100 \$					
Immeubles industriels	35	x	/100 \$					
Terrains vagues desservis								
Immeubles non résidentiels	36	x	/100 \$					
Autres	37	x	/100 \$					
Immeubles forestiers	38	x	/100 \$					
Immeubles agricoles	39	x	/100 \$					
<b>Total</b>	<b>40</b>				( )	( )		
		<b>Valeur locative imposable</b>						
<b>Taxe d'affaires sur la valeur locative</b>	<b>41</b>	x	%		( )	( )		

**DONNÉES PRÉVISIONNELLES**  
**TAUX DES TAXES**  
**EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2023**

**Non audité**

<b>Compensations et tarification pour services municipaux résidentiels</b> (montant fixe)	<b>Par unité de logement</b>
Eau	1 <u>204,71 \$</u>
Égout	2 <u>591,93 \$</u>
Eau et égout	3 <u>\$</u>
Traitement des eaux usées	4 <u>\$</u>
Matières résiduelles	5 <u>265,00 \$</u>

**Autres taxes et compensations, et autres modes de tarification**

<u>Description</u>	<u>Taux</u>	<u>Code</u>	<u>Préciser</u>
Ordures Commerces	397,5000	4 - tarif fixe (compensation)	par unité
Surconsommation d'eau	0,4000	7 - autres (préciser)	par mètre cube
Livraison citerne d'eau résidence	60,0000	7 - autres (préciser)	par livraison
Livraison citerne d'eau agricole	125,0000	7 - autres (préciser)	par livraison
Infrastructure Monique, Sénak et 1ère ru	633,3300	4 - tarif fixe (compensation)	par unité
Entretien des digues	50,0000	7 - autres (préciser)	par hectare
Régie de l'eau potable	5,0000	4 - tarif fixe (compensation)	par unité
Ordures commerces restauration	2 120,0000	4 - tarif fixe (compensation)	par unité

**DONNÉES PRÉVISIONNELLES**  
**RÉPARTITION DES REVENUS DE TAXES PAR CATÉGORIES D'IMMEUBLES**  
**EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2023**

*Non audité*

		Immeubles non résidentiels	Immeubles industriels	Terrains vagues desservis		6 logements ou plus	Immeubles agricoles
				Immeubles non résidentiels	Autres		
<b>Taxes sur la valeur foncière</b>							
Générales	1						
De secteur	2						
Autres	3						
<b>Taxes sur une autre base</b>							
Taxes, compensations et tarification							
Service de la dette	4						
Autres	5						
Taxes d'affaires							
Sur la valeur locative	6						
Autres	7						
	8						

**DONNÉES PRÉVISIONNELLES**  
**RÉPARTITION DES REVENUS DE TAXES PAR CATÉGORIES D'IMMEUBLES (suite)**  
**EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2023**

*Non audité*

		Immeubles forestiers	Résidentielles	Résiduelle Agriculture Résidences	Autres	Total
<b>Taxes sur la valeur foncière</b>						
Générales	1					
De secteur	2					
Autres	3					
<b>Taxes sur une autre base</b>						
Taxes, compensations et tarification						
Service de la dette	4					
Autres	5					
Taxes d'affaires						
Sur la valeur locative	6					
Autres	7					
	8					

**DONNÉES PRÉVISIONNELLES**  
**QUESTIONNAIRE**  
**EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2023**

<b>Non audité</b>	<b>OUI</b>	<b>NON</b>
1. La municipalité applique-t-elle, pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2023, les mesures fiscales suivantes?		
a) Régime d'impôt foncier à taux variés en vertu de l'article 244.29 LFM		
▪ Pour la taxe foncière générale	1 <input type="checkbox"/>	2 <input checked="" type="checkbox"/>
▪ Pour une ou des taxes spéciales en vertu des articles 979.1 et 979.2 du CM ou des articles 487.1 et 487.2 de la LCV	3 <input type="checkbox"/>	4 <input type="checkbox"/>
b) Une ou des sous-catégories d'immeubles dans la catégorie des immeubles non résidentiels en vertu des articles 244.64.1 à 244.64.8 LFM	5 <input type="checkbox"/>	6 <input checked="" type="checkbox"/>
▪ Décrire chaque sous-catégorie avec son assiette d'application imposable et son taux adopté.		
c) Des taux de taxes foncières distincts aux immeubles non résidentiels et / ou aux immeubles industriels en fonction de l'évaluation foncière en vertu de l'article 244.64.9 LFM	7 <input type="checkbox"/>	8 <input checked="" type="checkbox"/>
▪ Pour chaque catégorie et sous-catégorie, décrire chaque tranche d'imposition distincte avec son assiette d'application imposable et son taux adopté.		
d) Étalement de la variation de valeur des unités admissibles en vertu des articles 253.27 à 253.35 LFM		
▪ Pour l'ensemble des immeubles imposables et compensables	9 <input type="checkbox"/>	10 <input checked="" type="checkbox"/>
▪ Pour les immeubles non résidentiels imposables et compensables seulement (incluant les immeubles industriels)	11 <input type="checkbox"/>	12 <input checked="" type="checkbox"/>
▪ Pour les immeubles imposables et compensables autres que non résidentiels et industriels	13 <input type="checkbox"/>	14 <input checked="" type="checkbox"/>
▪ Indiquer le total des valeurs imposables étalées, au dépôt du rôle de perception de 2023 :	15 _____	\$
▪ Indiquer le total des valeurs imposables sans étalement, au dépôt du rôle de perception de 2023 :	16 _____	\$
2. La municipalité applique-t-elle, pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2023, la mesure de diversification transitoire des taux de certaines taxes foncières (art. 253.54 à 253.62 LFM)?	17 <input type="checkbox"/>	18 <input checked="" type="checkbox"/>
3. La municipalité impose-t-elle, pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2023 :		
▪ une taxe d'affaires en vertu de l'article 232 LFM	19 <input type="checkbox"/>	20 <input checked="" type="checkbox"/>
▪ une taxe en vertu de l'article 569.11 LCV ou 1094.11 CM	21 <input type="checkbox"/>	22 <input checked="" type="checkbox"/>
4. La municipalité recevra-t-elle du MAPAQ des remboursements de taxes de 2023 pour des exploitations agricoles enregistrées?	23 <input checked="" type="checkbox"/>	24 <input type="checkbox"/>
Si oui, indiquer le montant.	25 _____	615 206 \$
5. Richesse foncière - Évaluation équivalente découlant de la capitalisation des revenus provenant de l'application de l'article 222 LFM (utilisée au calcul de la richesse foncière uniformisée de l'année suivante)	26 _____	\$
6. Date d'adoption du budget par le conseil	27 _____	2022-12-20

**DONNÉES PRÉVISIONNELLES**  
**QUESTIONNAIRE**  
**EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2023**

7. Total des charges prévues au budget (incluant l'amortissement)	28	<u>3 167 995 \$</u>
8. Remboursement de la dette à long terme prévu au budget	29	<u>101 347 \$</u>
9. Frais de financement — Intérêts et autres frais sur la dette à long terme à la charge de l'organisme municipal, prévus au budget	30	<u>488 \$</u>
10. Affectation de l'excédent de fonctionnement non affecté prévue au budget	31	<u>\$</u>



## ATTESTATION DE TRANSMISSION ET DE CONSENTEMENT À LA DIFFUSION

Je certifie la validité des informations du présent formulaire des Données prévisionnelles non auditées transmis au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation conformément à la procédure établie par celui-ci.

Je consens à la diffusion intégrale par le Ministère des données prévisionnelles non auditées, telles que transmises, pour une durée illimitée et de la manière jugée appropriée par le Ministère.

Nom du signataire : Sonia Côté

Fonction du signataire : Directrice générale

Date de transmission au Ministère : 2023-04-06

Date et heure de la dernière modification : 2023-03-09 09:17